

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras-le-Comte



COMMUNE DE
LATTRE SAINT QUENTIN

12 grand rue 62810 LATTRE SAINT QUENTIN

☎ : 03.21.44.41.33

☎ : 03.21.55.50.48

✉ : lattre-st-quentin@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal **du 11 AVRIL 2023 à 19h00**

Le conseil municipal est présidé par Madame Martine GERARD, Maire.

Sont présents : Martine GERARD, Daniel COULMONT, Bernard CORSAUT, Dimitri DAMBRINE, Marie-Laure DELFORGE, Nicolas DEPLANQUE, Thomas DUBOIS, Nicolas FOURNIER, Corentin PIGNY.

Absents représentés : Maxime GORRIEZ, Sylvie JAYET

Absents excusés :

Thomas DUBOIS est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation par le secrétaire de séance du précédent Compte-rendu de la séance du 06 mars 2023
- 2) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- 3) Subventions aux Associations
- 4) Examen et approbation du budget primitif 2023
- 5) Délibération pour l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe
- 6) Questions diverses

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h00.

1. Approbation par le secrétaire de séance du précédent Compte-rendu de la séance du 06 mars 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

La séance ouverte, Madame le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2023, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation.

Pour l'année 2023, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

| | Base d'imposition prévisionnelles 2023 | Taux d'imposition 2023 | Produit de référence |
|--------------------------------|---|-------------------------------|-----------------------------|
| Taxe Foncière Bâtie | 174 590 | 32.44 % | 56 637 |
| Taxe Foncière non bâtie | 56 931 | 32.26 % | 18 366 |
| Taxe d'habitation | 6 398 | 11.22 % | 718 |

3. Subventions aux Associations

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu pour une demande de subvention.

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu les demandes de subvention déposées par les associations figurant dans le tableau ci-dessous,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la subvention annuelle aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

| Nom de l'Association | Montant de la subvention |
|---|---------------------------------|
| LES JARDINIERS DE LATTRE-SAINT-QUENTIN | 300.00 € |
| LE COMITE DES FETES DE LATTRE-SAINT-QUENTIN | 650.00 € |
| CLUB SPORTIF DE LA COMMUNE D'HABARCQ | 600.00 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE DU R.P.I D'AGNEZ LES DUISANS | 200.00 € |
| ADNS ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES AUX PERSONNES AGEES | 100.00 € |

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

4. Examen et approbation du budget primitif 2023

Dans l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 comme suit :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| INVESTISSEMENT (recettes et dépenses) | 405 020.58 € |
| FONCTIONNEMENT (recettes et dépenses) | 234 137.06 € |

Il est prévu dans le BP 2023 un emprunt de 75 000€ pour équilibrer le budget.

Cet emprunt peut être prévu puisqu'un autre sera remboursé en totalité en fin d'année.

Mr CORSAUT Bernard, adjoint au Maire, précise qu'il faudrait prévoir des travaux de signalisation pour réduire la vitesse des véhicules dans la commune et de réfection de la salle des fêtes.

Mme le Maire rappelle que d'importants travaux sont prévus au budget primitif 2023, à savoir des travaux de voirie pour un montant de 75 000€, la mise aux normes de la défense incendie pour un montant de 180 000€ et l'installation d'une aire de jeux et d'un city-stade pour un montant de 101 241€. De plus, les demandes de subvention DETR pour la défense incendie et l'aide pour des équipements sportifs restent sans réponses.

Elle précise que la Commune doit vérifier l'état de sa trésorerie, pour que les dépenses ne soient pas supérieures aux recettes.

Mrs CORSAUT Bernard et PIGNY Corentin insistent pour que soit prévue une étude avec un maître d'œuvre cette année dans un premier temps pour la limitation de vitesse dans la commune.

Le Conseil n'émet aucune observation sur cette proposition.

5. Délibération pour l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des eaux des Vallées du Gy de la Scarpe

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 21 mars 2023 acceptant l'adhésion de la commune d'Hannescamps à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} janvier 2024.

6. Questions diverses

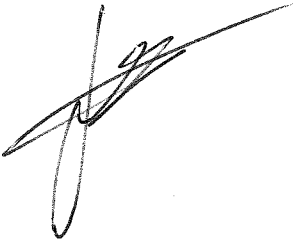
Madame le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER Nicolas : il informe l'assemblée qu'il voit énormément de RATS dans son secteur (rue des Sorbiers).

Pour palier à ce problème récurrent dans toute la commune, une information sera faite à tous les habitants pour les inciter à procéder à une dératisation sur leur terrain privé, et qu'il est toujours possible de venir chercher « du poison a Rats » à la mairie.

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance

Thomas DUBOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Dubois', written in a cursive style.

Le Maire

Martine GERARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Gerard', written in a cursive style.